

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
CANTON N°18



Commune de LA MEAUFFE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 06 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le six octobre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Présents : M. Pascal LANGLOIS, Mme Odile AZE, M. Fabrice GOHIER, M. Patrick LEMENUDEL, M. Gilles TESTARD, Mme Marie-Madeleine TRAVERT, M. Samuel HARDY, Mme Catherine LE BARS, M. Philippe LANDAIS, Mme Magali BERTIN, M. Louis VASTEL, M. Milcah BAUDEVEIX.

Non excusé :

Procuration : Mme Célia DESAINT-DENIS à M. Pascal LANGLOIS
Mme Lynda LAGAST à Mme Odile AZE
M. Erick HAMOND à M. Fabrice GOHIER

Secrétaire de séance : M. Milcah BAUDEVEIX

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Convocation : 01 octobre 2021

Affichage : 01 octobre 2021

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
08 septembre 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 08 septembre 2021.

2021-045 : SUBVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal autorise la Maire à l'unanimité à faire une demande de subvention (DETR) pour les travaux d'éclairage public route de Saint-Lô.

2021-046 : EFFACEMENT RESEAUX LA PERELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire réaliser les travaux d'effacement des réseaux de la Perelle.

2021-047 : RESTAURATION LAMPADAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de 2277 € TTC du SDEM présenté par M. LEMENUUEL pour la rénovation de quatre lampadaires.

2021-048 : ACHAT D'UNE VITRINE D'AFFICHAGE

- M. GOHIER présente un devis de 2168.59 € TTC de SELF-SIGNAL pour la fourniture d'un tableau d'affichage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Éclairage piéton quartier du Pont.

Une étude sera faite en collaboration avec le SDEM

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire informe le conseil de l'évolution du PLUI
- Ordures ménagères : les bacs sont en cours de distribution sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22H00.

Le Maire
Pascal LANGLOIS